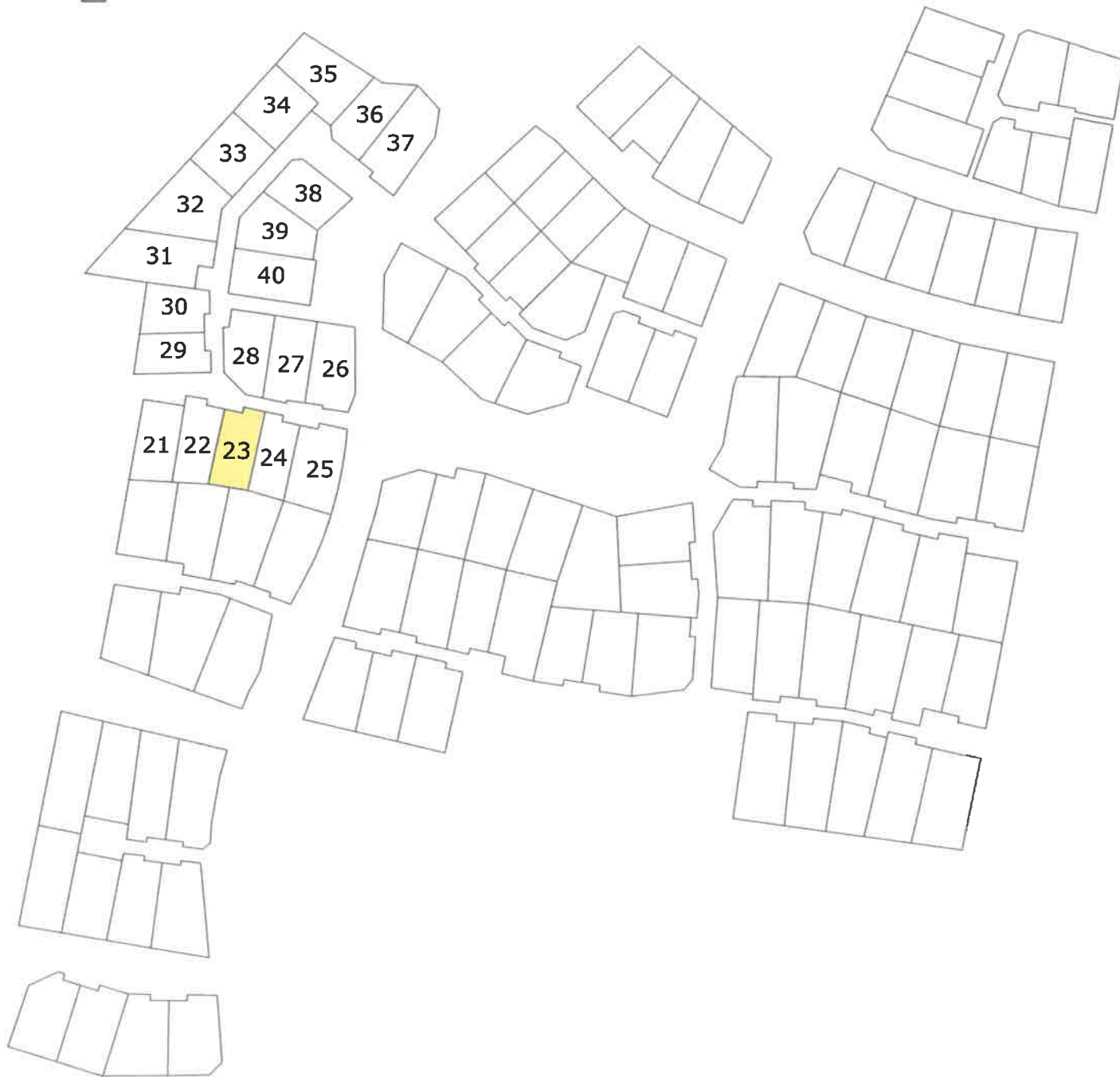


Lotissement LA GAILLARDIERE II

Plan de composition



Echelle : 1 / 2000



Cabinet LOISEAU - SELARL de Géomètres-Experts

GÉOMÈTRE - EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

Siège Social

1bis rue Gresset - BP 52
72202 LA FLECHE Cedex
Tél.: 02.43.480.680

Bureau secondaire

16 avenue Jean Jaurès
72500 MontVal sur Loir
Tél.: 02.43.44.21.22

Bureau secondaire

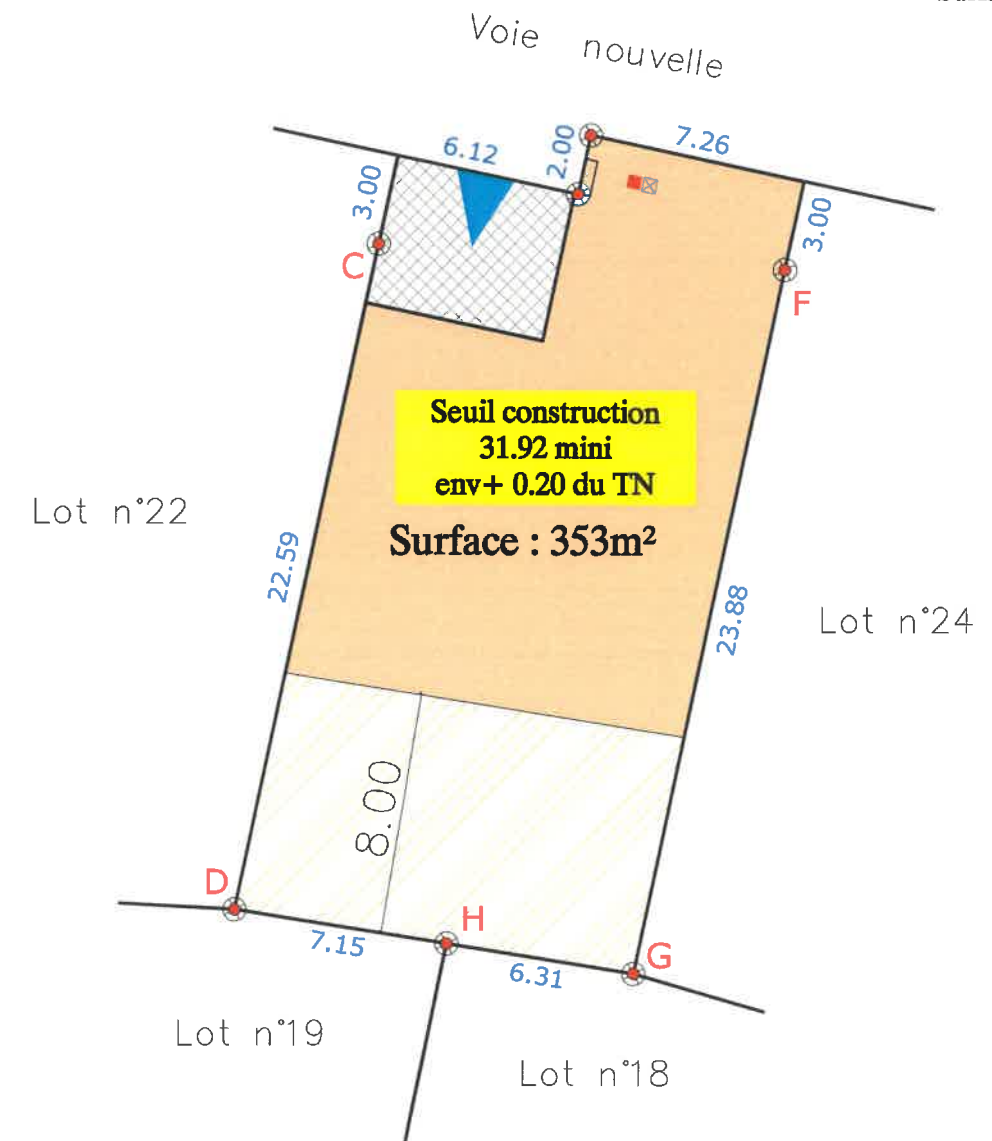
13 bis, rue Jean Grémillon
72000 LE MANS
Tél.: 02.43.23.38.10

contact@cabinetloiseau.com

DEPARTEMENT DE LA SARTHE
VILLE DE LA FLECHE
Lotissement "La Gaillardière II"
Lot n° 23

PLAN MASSE

Section ZY n° 519 et 529
Surface : 320+33=353m²



Borne OGE plaquette	Emprise inconstructible	Accès imposé 6,00x5,00m
Borne OGE ancienne	Emprise constructible primaire	Accès glissant 6,00x5,00m
Eaux usées	Emprise constructible secondaire	Seuil construction ... mini env+ ... du TN
Eaux pluviales	Marge de retrait minimum de 2,00m pour la construction principale	Côte de seuil projeté (+7cm/niveau le plus haut de l'accès)
Candélabre	Côte de retrait au moins égale à la demi-hauteur du bâtiment mesurée à l'égout du toit avec un minimum de 3m	
Muret technique (AEP,Téléphone,GAZ,Basse Tension)	Côte de retrait définissant les emprises constructibles	

N.B.:Les indications techniques et réglementaires ont été transmises par PAYSAGE CONCEPT (d'après le plan: PA MAJ 8 Juillet 2016)

Dressé par le Cabinet LOISEAU
SELARL de Géomètres-Experts
Soussigné à LA FLECHE le 27 Juillet 2018
Référence = GL/2018/20947

Echelle : 1/250

Ville de LA FLECHE
LOTISSEMENT « La Gaillardière II »
LOT n° 23

SARTHE HABITAT vend le lot n° 23 d'une superficie réelle de 353 m², joignant :

- au Nord, la voie nouvelle,
- à l'Est, le lot n° 24,
- au Sud, les lots n° 18 et 19,
- à l'Ouest, le lot n° 22.

Il est cadastré de la manière suivante :

Section ZY n° 519	« La Gaillardière II »	Surface réelle.....	3 a 20 ca
Section ZY n° 529	« La Gaillardière II »	Surface réelle.....	33 ca
		SOIT.....	3 a 53 ca

SUIVANT D.A. n° 3713 R vérifié et numéroté au Cadastre du MANS (72) le 25 Juillet 2018

DELIMITATION

D'une façade de :

- 15.38 m (6.12 + 2.00 + 7.26 m) en bordure de la voie nouvelle,
- 6.31 m en bordure du lot n° 18
- 7.15 m en bordure du lot n° 19

Il est délimité comme suit :

1. avec le lot n° 24 par la ligne droite FG matérialisée comme suit :
 - au point F, par une borne O.G.E. plaquette située à 3.00 m en retrait de la voie nouvelle,
 - au point G, par une borne O.G.E. plaquette située en bordure du lot n° 18, à 23.88 m de la borne F.
2. avec le lot n° 22 par la ligne droite CD matérialisée comme suit :
 - au point C, par une borne O.G.E. plaquette située à 3.00 m en retrait de la voie nouvelle,
 - au point D, par une borne O.G.E. plaquette située en bordure du lot n° 19, à 22.59 m de la borne C.

Cabinet LOISEAU
SELARL de Géomètres Experts
1 bis rue Gresset - 72200 LA FLECHE
☎ 02 43 480 680 - Fax 02 43 480 689
contact@cabinetloiseau.com

Fait à LA FLECHE, le 27 Juillet 2018

N° Inscription OGE : 5015
424 490 027 RCS LE MANS